

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 avril 2010  
(convocation du 6 avril 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Avril Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à cpter de 10 h 00  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
M. AMBRY Alain à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 09 h 55  
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain  
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine

Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 11 h 00  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard jusqu'à 09 h 55  
M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. REIFFERS Josy à Mme COLLET Brigitte  
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Poste de Chargé d'études Projets Urbains à la Direction Développement Urbain  
et Planification - Autorisation de recourir à un agent contractuel**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Un poste de chargé d'études Projets urbains est actuellement vacant à la direction développement urbain et planification, suite au départ d'un agent.

Afin de pourvoir ce poste, les publicités légales ont été réalisées auprès du centre de gestion et du centre national de la Fonction Publique Territoriale le 23 novembre 2009, et de la revue du Moniteur le 27 novembre 2009.

Au terme de ces publicités, la Communauté Urbaine de Bordeaux n'a pas été destinataire de candidatures de fonctionnaire correspondant au profil recherché compte tenu de la technicité du poste qui requière une compétence d'architecte urbaniste. En conséquence, le recrutement d'un ingénieur contractuel au titre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 est envisagé pour une durée de 3 ans renouvelable.

L'agent, référent des projets urbains, préconisera, coordonnera et animera les études d'urbanisme du secteur concerné.

Il contribuera à la conception des projets urbains et participera aux évolutions des documents d'urbanisme PLU, de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (modifications, révision).

Il assurera l'animation, le suivi des missions transversales sur des thématiques en lien avec le projet urbain (écologie urbaine, déplacements, économie, qualité urbaine et architecturale).

Il sera également chargé de la promotion de la qualité urbaine à travers une mission d'architecte conseil.

En application de la délibération n°2006/0828 du 24 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, la rémunération sera alors fixée en référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux ainsi qu'au régime indemnitaire

correspondant, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 769,28 euros (1<sup>er</sup> échelon d'ingénieur territorial, indice brut 379- indice majoré 349) et 61 725,84 euros (10<sup>ème</sup> échelon d'ingénieur en chef de classe normale, indice brut 966 – indice majoré 783) indexée sur la revalorisation des traitements de la fonction publique territoriale à laquelle il conviendrait d'ajouter la somme brute annuelle de 1083,96 au titre des primes semestrielles.

Les crédits nécessaires à ce recrutement seraient alors prélevés au chapitre 012-article 64 131 – fonction 0200, soit un montant annuel maximum de 89 027,40 euros, traitement et charges patronales inclus.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 avril 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2010**

**M. BERNARD SEUROT**